

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 5 mars 2026

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

Délibération N° 05-03-2026 / N°31

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 99

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absent excusé : Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

Titre de la délibération : Vote des budgets 2026

Suite à l'avis favorable des commissions finances du 15 janvier et le 4 mars 2026
Suite à l'avis favorable du conseil communautaire du 22 janvier 2026 sur le relevé d'orientations budgétaires,
Suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 16 février 2026

Monsieur le Vice-Président présente le budget principal et les 10 budgets annexes pour 2026 en rappelant que ceux-ci ont été établis en tenant compte :

Des dispositions de la loi de finances pour 2026

→ participation au redressement des comptes publics : **limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement** : un objectif à l'inflation moins 0,5 point jusqu'en 2027 soit

	PLF 2026	PLF 2027
Inflation prévisionnelle	1,8 %	1,8 %
Effort sollicité	0,5 %	0,5 %
Dépenses de fonctionnement	1,3 %	1,3 %

→ **une indexation pour l'année 2026 sur l'inflation** prévisionnelle de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 soit 1,8 % pour l'année 2026 ramenée pour la CCCA à 1,3 %

→ **Participation des groupements de communes à fiscalité propre** du montant des contributions prélevées par l'État : une contribution équivalente à 2 % des recettes annuelles de fonctionnement. A ce stade, la CCCA serait concernée par une baisse de 106 100€ soit 0,8 % des recettes de l'intercommunalité. Cette baisse est liée à la baisse de la compensation par l'état de la baisse des bases en 2021 pour les locaux industriels

→ **La DGF serait préservée** en volume mais non en valeur. Elle ne sera pas indexée sur l'inflation

→ Baisse du fonds verts de 311M€, de la DSIL de 200M€

→ **Report d'un an du versement du FCTVA**= gel du FCTVA pour 2026

→ **variation des bases fiscales de + 0,8 %**

→ **l'augmentation des cotisations CNRACL**

→ **le prélèvement sur les cotisations versées au CNFPT**

→ **disparition de la dotation de compensation de la réforme de la TP des communes**

Du contexte local

- charges de personnel :

→ 3 ETP supplémentaires en année pleine (SIG , Resp des services Techniques, Direction Micro Crèches),

→ intégration des augmentations d'échelon et de grades

→ prise en compte des besoins en personnel de remplacement (congé maternité)

→ augmentation de la CNRACL(37,65 % contre 34,65 % en 2025 et 31,65 % en 2024)

→ augmentation de 5€ sur la part mutuelle et 3€ part prévoyance

budget Assainissement non collectif : retour à la facturation au service fait

budget Marpa: prise en compte des besoins en personnel de remplacement

- Subventions aux budgets annexes :

→93 313,81 € Office de Tourisme

→ 2 815 227,87€ ZAE Ecopolis (pour équilibre)

- reversement des attributions de compensation :

→ Budget du Spac → 405 266€ en fonctionnement

→ Budget Gémapi → 39 236€ en fonctionnement

→ 96 003€ en Investissement

- Fiscalité locale :

→ maintien des taux de la fiscalité ménage

→ maintien des taux de Teom et de Teomi

→ Maintien de la Taxe Gémapi

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (une abstention)

* d'adopter les Budgets primitifs 2026 tel que présenté dans les documents joints

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 13/03/2026 et publication ou notification du 13/03/2026